

## MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPE

### ÉTAIENT PRESENTS EN PERSONNE

#### **Représentants de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Christian CUESTA (vice-président du conseil d'administration de l'UPEC), Lucie GOURNAY (vice-présidente du conseil scientifique de l'UPEC)

#### **Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Martine AMIOT (doyenne des IA-IPR), Philippe BALLÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis), Michèle DELOMEL (doyenne des IEN ET-EG), Patrick LE PIVERT (directeur de la pédagogie)

#### **Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Elisabeth BAUTIER (professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis)

#### **Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Alain BERNARD (SGEN-CFDT), Aude DONTENWILLE-GERBAUD (SNESUP-FSU), Jacques CRINON (formation, professionnalisation et recherche à l'ESPE), Geneviève GUILPAIN (SUD Education/CGT), Eric MESNARD (SNESUP-FSU).

#### **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Lorella BUGEAT (PEMF)

#### **Représentants des autres personnels :**

Concettina REGNIER (SNPREES-FO-94), Doudou THIAM (UNSA Education)

#### **Représentants des usagers :**

Renaud COUTURIER (La Fac avec les étudiants de l'ESPE), Nathalie PORTE (CGT Educ'action)

### ÉTAIENT PRESENTS PAR PROCURATION AD HOC

#### **Représentants des usagers**

Milena LAMBERT (FSU, pour une formation de qualité, représentée par Aude DONTENWILLE-GERBAUD)

### ÉTAIENT ABSENTS

#### **Représentants des collectivités territoriales**

Le délégataire de Vincent EBLE (président du Conseil général de Seine-et-Marne), le délégataire de Christian FAVIER (président du Conseil général du Val-de-Marne), le délégataire de Jean-Paul HUCHON (président du Conseil régional d'Ile-de-France), le délégataire de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil général de Seine-Saint-Denis)

#### **Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Alain BOISSINOT (inspecteur général de l'Éducation Nationale)

#### **Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Françoise DIBOS (professeure à l'Université Paris 13), Frédéric TOUMAZET (vice-président enseignements et professionnalisation de l'université Paris-Est Marne la Vallée).

#### **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Didier DELMOND (UNSA Education)

#### **Représentants des usagers :**

David MADAGASCAR (CGT Educ'action)

## PERSONNES INVITEES

**ÉTAIENT PRESENTS :** Luc HITTINGER (Président de l'UPEC), Brigitte MARIN (Administratrice provisoire), Françoise ANQUETIL (Responsable financière), Myriam IMBERTY (Responsable administrative).

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation des membres désignés et élus
2. Désignation des deux personnalités extérieures par les membres du conseil

3. Approbation des modalités d'élection du directeur
4. Projet de budget initial 2014 du budget propre intégré de l'ESPE
5. Questions diverses

## **DÉBAT EN SÉANCE**

*La séance est ouverte à 13 heures 45.*

### **POINT N° 1 : PRESENTATION DES MEMBRES DESIGNES ET ELUS**

**Luc HITTINGER** invite les élus et les représentants à se présenter : le conseil de l'ESPE étant une instance nouvelle, les participants ne se connaissent pas tous encore.

*Les membres du conseil se présentent l'un après l'autre.*

**Luc HITTINGER** rappelle que la création de l'ESPE de Créteil est un projet commun aux présidents des universités de Paris 8, de Paris 13, de l'UPEC et de Marne-la-Vallée. **Luc HITTINGER** insiste sur l'importance du projet d'ESPE pour ces universités et pour l'académie de Créteil, et témoigne de la volonté des différents acteurs engagés pour le faire vivre. Même s'il reconnaît que ce projet a dû être monté dans un laps de temps très court, **Luc HITTINGER** souhaite qu'il puisse avancer dans les meilleurs délais.

Il rappelle que le rôle du conseil sera d'orienter et de définir la stratégie de l'ESPE. Enfin, il indique que la présente séance permettra de poursuivre la constitution du conseil, avec la désignation de deux personnalités extérieures, et l'approbation des modalités d'élection du futur président.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Geneviève GUILPAIN** suggère que pour ses prochaines réunions, le conseil se réunisse dans une salle plus conviviale que l'amphithéâtre. Elle souhaite également que l'ordre du jour et les documents afférents soient transmis 15 jours avant la date de la réunion. Enfin, elle demande à ce que la prochaine séance, programmée le 6 décembre, soit reportée.

**Luc HITTINGER** répond positivement à la demande de trouver une nouvelle salle. En revanche, il déclare qu'il n'est pas possible administrativement de transmettre l'ordre du jour et les documents 15 jours à l'avance. Enfin, il refuse de décaler la réunion du 6 décembre, au cours de laquelle sera élu le président.

**Christian CUESTA** rappelle que le calendrier est contraint, car le conseil - qui ne possède toujours pas de président, de directeur, ni de statuts - doit finir de se constituer dans les meilleurs délais.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** regrette que les délais trop courts n'aient pas permis aux élus d'achever de façon satisfaisante la recherche des personnalités extérieures à proposer au conseil.

**Luc HITTINGER** rappelle que les différents textes sur le conseil d'école sont connus depuis la rentrée. Il pense que le fait de prendre trop de temps déstabiliserait le projet d'ESPE, car le conseil n'a toujours pas de statuts, ni de règlement intérieur.

**Eric MESNARD** demande que les élus soient informés des sujets des réunions quinze jours à l'avance, de façon à ce qu'ils aient le temps de consulter leurs collègues.

**Nathalie PORTE** se joint à cette demande, car en tant que professeur des écoles, elle doit faire parvenir sa convocation au rectorat huit jours avant la réunion pour que son absence de l'école soit acceptée.

**Alain BERNARD** suggère que la transmission de la convocation soit effectuée en deux temps : d'abord l'ordre du jour, puis les documents difficiles à constituer plus tard.

**Luc HITTINGER** propose de préparer un calendrier comportant toutes les dates à l'année, et soumet le compromis suivant : la communication de l'ordre du jour quinze jours à l'avance, et celle des documents difficiles à constituer une semaine plus tard.

**Geneviève GUILPAIN** ne comprend pas pourquoi la préparation des documents nécessite un tel délai.

**Luc HITTINGER** répond qu'il s'agit d'un principe de réalité : même huit jours avant la réunion, il est parfois difficile de fournir les documents.

**Geneviève GUILPAIN** s'interroge sur la possibilité qu'elle aura d'exercer son rôle de consultation des collègues dans ces conditions.

**Luc HITTINGER** répond que tous les membres du conseil connaissent les mêmes conditions et doivent s'organiser en prenant en compte les contraintes temporelles. Il estime qu'avec la connaissance de l'ordre du jour à 15 jours, les élus ont la possibilité de s'organiser, de se réunir et de discuter.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** s'enquiert des moyens de diffusion des documents, et demande si les listes professionnelles peuvent être utilisées à cette fin.

**Christian CUESTA** répond que pour diffuser les documents sur l'UPEC, les membres du conseil utilisent un journal interne, mais pas les listes professionnelles. Les collègues organisent leur liste personnelle de diffusion pour joindre les personnes par courriel.

**Luc HITTINGER** répète que les membres du conseil doivent s'organiser.

**Nathalie PORTE** demande si, outre le calendrier connu à l'avance, les convocations interviendront bien à quinze jours.

**Luc HITTINGER** accepte de transmettre la convocation à quinze jours. Quant aux documents, ils seront fournis également 15 jours avant dans la mesure du possible, et plus tard pour les autres.

## **POINT N° 2 : DESIGNATION DES DEUX PERSONNALITES EXTERIEURES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

**Christian CUESTA** rappelle que le conseil de l'ESPE doit désigner deux personnalités extérieures. Il indique que quatre personnes sont candidates : d'une part Mme Sylvie BLONDEAU de Metz et M. Romain GENTNER, proposés par Mme Milena LAMBERT, membre du conseil qui a soumis ces candidatures sans joindre de renseignements complémentaires ; d'autre part Mme Anne-Marie CHARTIER et M. Alain GONZALEZ, dont les CV et les lettres de candidature ont été transmis.

**Geneviève GUILPAIN** souhaite que la désignation des personnalités extérieures soit différée, car les élus n'ont pas eu le temps de finir leur recherche de candidats.

**Luc HITTINGER** déclare qu'il ne peut pas décaler cette désignation, car il sera impossible de trouver une nouvelle date entre le 6 décembre et la fin de l'année civile.

**Eric MESNARD** déplore qu'il faille se prononcer sur quatre candidats, alors que deux n'ont pas fourni de CV.

**Luc HITTINGER** explique que Milena LAMBERT, absente ce jour, a envoyé ces deux candidatures mais n'a pas transmis les informations complémentaires qui lui étaient demandées.

**Lucie GOURNAY** estime que l'engagement d'un candidat passe d'abord par l'écriture d'une lettre de candidature.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** précise que les deux candidats en question lui ont été proposés la veille au titre de la FSU, par des collègues de la liste F. Elle n'a pas apporté leurs CV car elle estimait qu'ils n'étaient pas du ressort de personnalités extérieures.

**Geneviève GUILPAIN** se demande si le report de la désignation des personnalités extérieures aurait des conséquences nuisibles au fonctionnement de l'ESPE.

**Alain BERNARD** partage cette réticence à se prononcer sur des candidats n'ayant pas apporté de documents complémentaires.

**Luc HITTINGER** explique que si cette désignation était retardée, le conseil prendrait lui-même du retard, et ne pourrait pas élire ses futurs président et directeur. Luc HITTINGER estime que les informations sur les élections ont été données à temps, et que les élus devaient s'organiser en conséquence. Il met en garde contre les éventuels retards de l'ESPE, qui susciteraient les reproches des collègues. Enfin, il juge que les deux candidatures accompagnées d'un CV sont sérieuses et recevables.

**Brigitte MARIN** considère que des retards dans la mise en place du conseil de l'ESPE peuvent nuire au bon fonctionnement de l'école supérieure du professorat et de l'éducation. Elle mentionne à titre d'exemple les difficultés rencontrées lors de la campagne d'emploi et dues à la vacance du conseil depuis le mois de mai.

**Geneviève GUILPAIN** signale que l'ESPE de Cergy-Pontoise diffère la mise en place de sa structure, et suggère que l'ESPE de Créteil prenne aussi son temps, afin que les différents sites avancent ensemble. Enfin, elle déplore le fait de n'avoir reçu le courrier de présentation des candidats que le jour même.

**Luc HITTINGER** rappelle que les membres du conseil ont pu prendre connaissance des informations concernant Mme Chartier et M. Gonzalez. Il demande si certains membres sont en mesure d'apporter des compléments d'information sur les deux autres candidats.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** précise qu'elle a indiqué à ces personnes, la veille au soir, qu'elle n'apporterait pas leur CV.

**Luc HITTINGER** propose aux membres du conseil de se prononcer sur la désignation des personnalités extérieures.

*Mme Anne-Marie Chartier recueille les votes suivants :*

*12 voix pour*

*0 voix contre*

*0 abstention*

*5 personnes ne prennent pas part au vote.*

**Elisabeth BAUTIER** demande à Aude Dontenwille-Gerbaud si les deux candidats n'ayant pas fourni leur CV à l'administration l'avaient rédigé.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** répond par l'affirmative, et ajoute qu'elle les a reçus à une heure du matin.

**Elisabeth BAUTIER** déclare voter contre, au motif que les conditions pour être candidats n'ont pas été remplies, à savoir la transmission du CV à l'administration.

**Christian CUESTA** confirme que l'administration de l'ESPE n'a pas reçu les CV.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** estime qu'ayant reçu les candidatures à une heure du matin, elle n'avait pas à les accepter en dehors d'une réunion avec ses collègues du SNESUP.

**Lorella BUGÉAT** se demande si elle doit voter pour, contre, ou s'abstenir, au sujet de personnes dont elle ne sait rien.

**Luc HITTINGER** répond que tous les membres du conseil sont dans la même situation, et qu'ils doivent se déterminer en leur âme et conscience.

**Christian CUESTA** précise que l'absence de modalités de candidature les empêche d'écarter ces personnes pour une absence de renseignements.

*Mme Sylvie Blondeau de Metz recueille les votes suivants :*

*0 voix pour*

*4 voix contre*

*7 abstentions*

*6 personnes ne prennent pas part au vote.*

*M. Alain Gonzalez recueille les votes suivants :*  
*11 voix pour*  
*0 voix contre*  
*0 abstention*  
*6 ne prennent pas part au vote.*

*M. Romain Gentner recueille les votes suivants :*  
*0 voix pour*  
*4 voix contre*  
*7 abstentions*  
*6 ne prennent pas part au vote.*

**Elisabeth BAUTIER** précise que son vote contre a été motivé par l'absence de renseignements sur les candidats.

**Luc HITTINGER** estime que ces difficultés s'expliquent par l'absence de statuts.

### **POINT N° 3 : APPROBATION DES MODALITES D'ELECTION DU DIRECTEUR**

**Christian CUESTA** explique qu'en l'absence de règlement intérieur, le conseil de l'ESPE doit approuver les modalités qui permettront l'élection du futur directeur de l'instance. Il rappelle que la date de clôture de dépôt des candidatures se situe le jour même (28 novembre) à 17 heures. Il indique que le document prévoit que les candidats auront chacun 10 minutes pour exposer leur projet au conseil, et devront répondre pendant 10 minutes aux questions des membres. Le vote sera à bulletin secret. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue à l'issue du premier tour de scrutin, il sera procédé à un deuxième tour. Si plusieurs candidats sont à égalité à l'issue du deuxième tour, un troisième tour, voire un quatrième, seront organisés pour les départager.

**Elisabeth BAUTIER** demande si les pouvoirs peuvent être confiés à n'importe quel membre, toutes catégories confondues.

**Christian CUESTA** le confirme : un membre absent peut donner son pouvoir à une personne qui n'appartient pas au même collège. Il propose de rajouter explicitement cette précision dans le document.

**Elisabeth BAUTIER** demande si tous les candidats se maintiennent pour le second tour, quels que soient les résultats du premier tour.

**Christian CUESTA** confirme que le scrutin n'est pas majoritaire à deux tours. Les candidats sont libres de se désister ou pas entre les tours. Si aucun candidat n'obtient la majorité relative après le deuxième tour, le conseil procédera à un nouveau tour de scrutin. Si, au bout de quatre tours, deux candidats sont toujours ex aequo, il sera nécessaire d'organiser une deuxième séance.

**Jacques CRINON** suggère de rajouter explicitement dans le document que les candidats ayant obtenu moins de voix peuvent se désister.

**Luc HITTINGER** propose d'écrire que les candidats sont « libres de se maintenir ou non ».

**Christian CUESTA** prend note de la nouvelle formulation.

*Sur la base du texte et des modifications apportées en séance, le document sur les modalités d'élection du directeur de l'ESPE est approuvé à l'unanimité.*

**Christian CUESTA** explique qu'un deuxième document précise les modalités d'élection du futur président du conseil de l'ESPE. Le président ou la présidente sera élue parmi les cinq membres du conseil nommés par la rectrice de l'académie. Une audition de 10 minutes des candidats sera également prévue ; en revanche, deux tours de scrutin seulement seront organisés. En cas d'égalité de voix, le plus jeune sera élu.

**Nathalie PORTE** demande si les candidatures ne seront formulées qu'oralement, le jour de l'élection.

**Christian CUESTA** le confirme, mais rappelle que cinq personnes seulement sont potentiellement candidates.

*Le document sur les modalités d'élection du président du conseil de l'ESPE est approuvé à l'unanimité.*

#### **POINT N°4 : PROJET DE BUDGET INITIAL 2014 DU BUDGET PROPRE INTEGRE DE L'ESPE**

**Françoise ANQUETIL** informe le conseil que le budget initial 2014 de l'ESPE s'élève à 4 547 524 euros. Ce montant, prévisionnel, sera réévalué au fur et à mesure des décisions budgétaires modificatives.

Les recettes sont composées des droits d'inscription (380 000 euros), des ressources propres (875 000 euros), d'une petite subvention du ministère (7 300 euros), et d'autres recettes (110 100 euros). Les dotations s'élèvent à un montant de 3 175 124 euros, et comprennent les dotations de recherche, les dotations d'investissement, et les dotations de fonctionnement.

Les dépenses sont composées des dépenses d'enseignement (1 343 350 euros), des dépenses de recherche (27 702 euros), des dépenses de gestion immobilière (1 684 000 euros), des dépenses de restauration (150 777 euros), des dépenses de pilotage (248 909 euros), et des dépenses non décaissables (1 092 786 euros).

Les investissements pédagogiques, qui s'élèvent à 90 350 euros pour l'ensemble des sites, concernent les matériels informatiques, audio et vidéo. D'autres investissements seront réalisés (cuisines et restaurants) pour un montant de 32 219 euros, et quelques travaux seront pris en charge par la direction du patrimoine.

En conclusion, **Françoise ANQUETIL** signale que ce budget marque une augmentation sensible par rapport aux crédits inscrits en 2013.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** s'étonne de cette augmentation sensible, car elle pensait que le budget connaissait une baisse.

**Françoise ANQUETIL** répond que la hausse réside dans la différence entre les crédits inscrits en 2013 (3,9 millions d'euros) et le budget 2014 (4,5 millions).

**Eric MESNARD** rappelle que le nombre d'étudiants est en hausse par rapport à l'année précédente.

**Françoise ANQUETIL** le reconnaît, et ajoute que c'est pour cette raison que les ressources propres ont augmenté en DBM2 et dans le budget prévisionnel de 2014.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** s'étonne de ne pas voir de subvention venant des collectivités locales, et demande s'il est possible d'en solliciter.

**Christian CUESTA** le confirme.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** remarque que la formation initiale en licence n'apparaît pas dans les prévisions de dépenses du tableau.

**Françoise ANQUETIL** répond que les dépenses d'enseignement sont indiquées, et concernent l'ensemble des formations ; elle ajoute qu'elle n'a pas d'éléments précis sur les licences.

**Christian CUESTA** précise que jusqu'à présent, les dépenses ESPE étaient presque essentiellement consacrées à la partie master. Les éléments relatifs à la licence n'apparaissent pas encore dans le budget initial 2013-2014, mais gagneront en visibilité en cours d'année, et seront intégrés dans les DBM et dans le budget 2014-2015.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** s'enquiert du concours financier du rectorat au sujet de la formation continue.

**Christian CUESTA** répond que ce sujet a été évoqué au rectorat lors d'une réunion, et qu'il continue d'être discuté.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** s'enquiert du coût des projets immobiliers, et notamment des travaux de Saint-Denis.

**Françoise ANQUETIL** répond que le budget de l'ESPE n'indique que les crédits relatifs à la gestion des biens existants et à quelques petits travaux.

**Myriam IMBERTY** ajoute que les travaux importants de Saint-Denis seront pris en charge par la direction du patrimoine.

**Jacques CRINON** s'interroge sur la façon dont seront établis les futurs budgets de l'ESPE, et sur les conséquences pour l'allocation des crédits de recherche et de formation continue.

**Christian CUESTA** répond que le budget qui vient d'être présenté est bien le budget propre intégré de la composante ESPE. La masse salariale n'a pas été intégrée dans ce budget, mais l'UPEC et le rectorat sont en train d'évaluer les volumes horaires des différentes formations. Le budget global qui aura intégré la masse salariale sera de l'ordre d'environ 25 millions d'euros. Le système national d'allocations SYMPA prendra en compte ces aménagements de structures, dus à la création des ESPE, pour la répartition des allocations.

**Luc HITTINGER** rappelle que l'ESPE est toujours dans une phase de construction, et qu'elle se structurera progressivement.

*Le volet recettes et le volet dépenses du budget initial 2014 de l'ESPE recueillent les votes suivants :*

*13 voix pour*

*4 abstentions*

*Les recettes et les dépenses du budget 2014 sont approuvées à l'unanimité des suffrages exprimés.*

#### **POINT N°5 : QUESTIONS DIVERSES**

**Alain BERNARD** suggère la création, sur le site de l'ESPE, d'un espace syndical sur lequel les élus pourront afficher les informations, à l'intention de leurs collègues. Il rappelle également que *UPEC Hebdo* constitue un dispositif intéressant pour diffuser l'information.

**Christian CUESTA** pense que la création d'un extranet, plutôt qu'un intranet, répondrait à cette demande.

**Luc HITTINGER** entend la proposition, et indique qu'il en discutera avec les autres universités.

**Geneviève GUILPAIN** demande si les textes interdisent les suppléants dans le conseil. Par ailleurs, elle s'étonne que les électeurs aient été peu nombreux, et demande des clarifications sur la diffusion de l'information relative aux élections.

**Myriam IMBERTY** indique que le premier arrêté électoral a été mis en ligne dès qu'il a été émis, et ajoute que tous les éléments d'information ont été diffusés régulièrement sur le site de l'ESPE, dans la rubrique « élections ».

**Geneviève GUILPAIN** demande si le rectorat devait relayer cette information.

**Myriam IMBERTY** répond qu'elle l'ignore. Une information diffusée dans toutes les écoles de l'académie aurait été compliquée à mettre en place matériellement.

**Lorella BUGÉAT** indique que faisant partie du collège des maîtres formateurs, elle a obtenu l'information sur le site de l'UPEC. En revanche, en tant que directrice d'école, elle n'a reçu aucune information de la part du rectorat.

Abordant le sujet des invités au conseil de l'ESPE, **Jacques CRINON** estime que la présence de certaines personnes, notamment du directeur de l'ESPE, serait souhaitable, afin d'éclairer certains points et de faciliter la circulation de l'information dans l'institution.

**Christian CUESTA** répond qu'en l'absence de statuts et de règlement intérieur, il est compliqué pour l'ESPE d'inscrire des invités à son conseil. Cependant, Christian CUESTA approuve l'idée d'inviter le directeur du site, qui est la personne la plus à même d'informer les élus. Il ajoute que dans les conseils centraux, les

directeurs de composante sont systématiquement entendus lorsque leur composante est concernée par une question.

**Luc HITTINGER** propose de rédiger un texte sur l'invitation des directeurs de site au conseil de l'ESPE.

**Christian CUESTA** approuve cette proposition, et précise que les invités n'auront qu'une voix consultative.

**Luc HITTINGER** ajoute que ce texte sera soumis à l'approbation du conseil.

**Nathalie PORTE**, rappelant qu'elle est usager, demande si les pouvoirs sont obligatoirement donnés aux suppléants.

**Christian CUESTA** répond que les élus n'ont pas de suppléants, sauf les usagers qui dérogent à cette règle. Lorsque le suppléant siège à la place du titulaire, il exerce pleinement son rôle, et le pouvoir du titulaire n'a pas besoin d'être délégué.

**Nathalie PORTE** demande pourquoi les stagiaires en formation n'ont pas le droit de vote.

**Christian CUESTA** répond que les stagiaires, bien qu'en formation, ne sont pas inscrits à l'UPEC ; or c'est l'inscription qui détermine le droit de vote.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** objecte que d'autres académies ont fait le choix inverse.

**Christian CUESTA** le reconnaît, mais assume la règle classique : pour voter dans une structure, il faut y être inscrit.

**Eric MESNARD** demande si la durée du mandat des usagers est la même que pour les autres élus.

**Christian CUESTA** répond qu'il est plus court, puisqu'il est de deux ans.

**Aude DONTENWILLE-GERBAUD** demande pourquoi les membres du conseil n'ont pas de suppléants.

**Christian CUESTA** répond que l'absence de suppléants est la règle classique dans tous les conseils de l'enseignement supérieur, étant entendu que les membres y siègent à titre individuel.

*La séance est levée à 15 heures 55.*